

## La délivrance directe de médicaments (DDM) au cabinet médical doit rester!

Première Newsletter aux membres de la FMP Section Zurich et à tous les détenteurs de l'autorisation de DDM de Zurich et Winterthour

**La FMP engage toutes et tous les médecins ayant reçu en 1998 l'autorisation de DDM dans les villes de Zurich et de Winterthour à se défendre contre son abrogation!**

Chères et chers collègues,

Dans son arrêté du 26.2.1998, le Tribunal administratif du Canton de Zurich a jugé que l'interdiction de la DDM dans les villes de Zurich et de Winterthour n'était pas valide. Le Conseil d'Etat du Canton de Zurich a par la suite mis en route la procédure

d'autorisation de DDM dans les villes de Zurich et de Winterthour et accordé 87 autorisations. A cause de l'opposition des pharmaciens, la procédure d'autorisation en cours à l'époque a été stoppée prématurément et les demandes déjà faites ont été «gelées» ou mises de côté.

L'autorisation de DDM à l'époque a été accordée à terme, jusqu'à éventuelle abrogation du jugement du Tribunal administratif par le Tribunal fédéral ou entrée en vigueur de nouvelles dispositions légales limitatrices dans la loi sur la santé. Malgré ce qu'ont affirmé les pharmaciens, aucune de ces deux conditions

### Demande d'admission / Fiche de mutation

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Date de naissance \_\_\_\_\_

Adresse	Cabinet	Privé
Rue	_____	_____
NPA/Lieu	_____	_____
Tél.	_____	_____
Fax	_____	_____
E-Mail	_____	_____

Spécialité:  Médecine générale  Médecine interne  Psychiatrie  Pédiatrie  Gynécologie  autre: \_\_\_\_\_

Titre de Dr:  oui  non Diplôme fédéral depuis \_\_\_\_\_ Cabinet privé depuis \_\_\_\_\_

Membre d'une organisation professionnelle:  FMH  Société médicale du canton de: \_\_\_\_\_

SSMG  SGIM  SGP  SVPTA  SSPP  Gyn. + Obstétrique  autre: \_\_\_\_\_

Seriez-vous intéressé/e par une activité de politique professionnelle?  oui  non Si oui dans quel domaine? \_\_\_\_\_

Seriez-vous intéressé/e à travailler en tant que membre actif au sein de la FMP?  au comité  dans un groupe de travail

autres activités

Lieu et date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Envoyez à: A. Benyamini, FMP-Sekretariat, Letzacherstrasse 37, 8117 Fällanden

Tél. 01-825 26 55, Fax 01-825 21 50, E-Mail: benyamini@dial.eunet.ch

## La délivrance directe de médicaments (DDM) au cabinet médical doit rester!

ne s'est présentée. Le tout dernier arrêté du Tribunal fédéral ne concerne en effet pas la décision du Tribunal administratif, mais uniquement l'ordonnance du Conseil d'Etat. Cette dernière a donc été annulée, mais la situation juridique est toujours la même qu'avant l'ordonnance du Conseil d'Etat: L'arrêté du Tribunal administratif du 26.2.1998 n'est pas levé et aucune nouvelle loi sur la santé n'a été édictée.

### **Il est donc parfaitement judicieux de contester toute éventuelle abrogation de l'autorisation de DDM!**

Après évaluation de la situation juridique actuellement en vigueur, les conseillers juridiques de la FMP recommandent de contester toute éventuelle abrogation. La Société médicale du Canton de Zurich (AGZ) a recommandé à tous ses membres titulaires d'une DDM d'exiger à titre préventif un décret dit avec droit de recours de la part de l'Office de contrôle des médicaments.

### **La FMP recommande à toutes celles et tous ceux qui sont concerné(e)s de ne «rester petit» en aucun cas!**

La FMP est pour la libre pratique ambulatoire. La FMP n'accepte pas qu'avec la baisse du revenu du corps médical, les gains élevés des pharmaciens soient étatiquelement protégés par une politique de jachère. Nous sommes pour une libre concurrence en libre pratique médicale – même dans la délivrance de médicaments:

### **La patiente et le patient doivent pouvoir décider où ils veulent prendre leurs médicaments, et pas l'Etat.**

Tous les buts de la FMP sous: [www.fmpnet.ch](http://www.fmpnet.ch)

La FMP veut soutenir ses membres en collaboration étroite avec l'AGZ. Nous allons intervenir juridiquement et politiquement pour un libre marché dans la délivrance des médicaments, sans restrictions pour toutes et tous les médecins. Pour que chacune et chacun n'ait pas à rechercher soi-même les informations nécessaires et soit toujours au courant de ce qui se passe, nous vous contacterons régulièrement par courrier. ●

*Avec mes salutations les meilleures  
Dr méd. Hans-Ulrich Bürke  
Président FMP Section Zurich*

*Traduction: Georges-André Berger*

*PS: Le talon d'inscription doit inciter à devenir membre de la FMP, car la FMP s'engage pour des médecins aussi actifs qu'indépendants. Quelles et quels collègues fonderont une section romande?*

Die deutsche Fassung erschien in ARS MEDICI 12/05.